



Paris, le 11 Avril 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la 6<sup>e</sup> édition de la **Fête de la Mer et des Littoraux** se tiendra du **7 juin au 7 juillet 2024** sur l'Hexagone et les Outre-mer, sous le haut patronage du Président de la République, avec le soutien de la Présidente de l'Assemblée nationale et du Président du Sénat.

Cette nouvelle édition met à l'honneur la protection de la mer et des espaces côtiers, la valorisation du patrimoine maritime, notamment les phares et musées, la découverte des sentiers du littoral, la sensibilisation aux métiers de la mer, l'initiation aux sports nautiques, les produits de la mer, la sûreté, la surveillance et le sauvetage en mer.

Une mention spéciale pour les Escales du classique, avec l'organisation de concerts dans des lieux emblématiques et atypiques du patrimoine maritime.

Françoise Gaill, biologiste et océanographe française, Directrice de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique, est la marraine de cette édition, aux côtés du parrain Thierry Marx, Président de l'Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie (UMIH).

Les sauveteurs en mer de la SNSM, comme depuis le lancement de la première fête, pourraient bénéficier des dons du public, destinés aux stations.

France Télévisions et France Bleu sont à nouveau, pour cette 6<sup>e</sup> édition, les partenaires médias représentant le service public de l'audiovisuel.

Nous vous invitons à inscrire un ou plusieurs événements organisés par votre association sur le site dédié : <https://fetedelameretdeslittoraux.fr> / *Créez votre événement*

Contacts : Marie Meunier - 06 45 40 24 14 et Mélisa Ruhlmann - 06 64 55 28 65

Nous comptons sur votre mobilisation.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.



**Sophie Panonacle**  
Députée de la Gironde  
Présidente du bureau du CNML



**Jean Mitsialis**  
Fédération Nationale de la Plaisance  
et des Pêches en Mer

Composition du Comité de pilotage :

L'Assemblée nationale - Le Sénat - Le Secrétariat d'État chargé de la Mer - Le Secrétariat Général de la Mer - Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires - Le Ministère chargé des Outre-Mer - Le Ministère de la Culture - Le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques - Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Le Cerema - L'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) - L'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT) - L'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF) - L'Assemblée des Départements de France - L'Association des Régions de France - Le Cluster Maritime Français - La Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) - La Fédération des Industries Nautiques (FIN) - La Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer (FNPP) - Le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPME) - Le Comité National de la Conchyliculture (CNC) - L'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie (UMIH) - La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) - La Marine nationale - Le Musée national de la Marine - Le Muséum national d'Histoire naturelle - Station marine Concarneau - L'Institut Océanographique Paul Ricard - La Fondation de la Mer - La Fresque Océane - La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) - La Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) - La Fédération Française de Voile (FFV) - La Fédération Française de Surf - L'Association nationale Handi Surf - L'Association nationale Surf Santé - France Télévisions - France Bleu.